



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conchyliculture

Question écrite n° 101391

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le partage d'eau douce en Charente-Maritime. La section régionale de la conchyliculture Poitou-Charentes l'a interpellée sur le partage de l'eau douce en Charente-Maritime. Elle l'informe avoir alerté les services de l'État sur les conséquences que cela entraîne pour la filière conchylicole. Le dispositif des restrictions d'irrigation actuellement mis en place ne permet pas à l'eau douce de parvenir à l'océan. Cela entraîne un taux de salinité trop élevé, qui ne facilite pas la pratique de la conchyliculture dans de bonnes conditions. La salinité du milieu marin doit être prise en compte dans les mesures restrictives d'irrigation afin que la situation actuelle ne se transforme pas en catastrophe écologique. Afin que toutes les activités humaines puissent coexister, il est urgent que les dispositifs mis oeuvre soient revus et elle lui demande de lui indiquer les mesures qui pourront être prises à cet égard.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture a lancé en novembre 2005 une mission interministérielle confiée au préfet de la Charente-Maritime destinée à prendre en compte les besoins de la conchyliculture et les inscrire dans les politiques publiques menées dans le département. Cette mission a permis de mettre en oeuvre des mesures concrètes destinées à conforter cette activité et aider les professionnels des cultures marines. Une des actions de ce programme consiste à améliorer les conditions de la production ostréicole. À ce titre, l'État soutient les programmes de recherche menés par l'IFREMER afin de suivre avec précision la croissance des coquillages en lien avec le taux de salinité, en particulier dans le pertuis d'Antioche, à l'embouchure de la Charente. De plus, un relevé très fin des températures de l'eau est également entrepris afin de vérifier le rôle de ce paramètre important. Par ailleurs, dans le cadre de la politique régionale de gestion de l'eau, les différents niveaux d'alerte et de crise de la Charente ont été revus afin de garantir un plus grand apport d'eau douce en mer. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a par ailleurs mis en place un plan de retenues collinaires qui vise à retenir les trop-pleins d'eau en période hivernale et ainsi satisfaire les usages pendant les périodes estivales. Enfin, à l'initiative du ministère de l'agriculture et de la pêche une expertise a été menée en juillet 2006 et dont les principales préconisations sont les suivantes : à court terme, sans réduire les quotas annuels, instituer des tours d'eau et effectuer des lâchers d'eau aux moments les plus opportuns (période de reproduction des coquillages) ; à moyen terme, renforcer la cohérence des mesures de gestion et de limitation des prélèvements sur l'ensemble du bassin de la Charente, faire préciser par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) les contraintes de salures compatibles avec la reproduction des huîtres dans le bassin de Marennes - Oléron, accélérer la réalisation du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le bassin de la Charente, élaborer un programme d'aménagement des marais doux, poursuivre les actions visant à accroître les économies d'eau en agriculture et réaliser le programme de création de réserves de substitution. Les mesures préconisées à court terme ont été mises en oeuvre : limitation de l'irrigation grâce à l'installation de sondes capacitatives financées par le conseil général de la Charente-Maritime et lâcher d'eau douce dans l'estuaire de la Charente à partir de la réserve de Breuil-Magne. Il est constaté depuis un bon captage et une pousse très satisfaisante. Le préfet de la région Poitou-Charentes est chargé de mettre en application les mesures à plus

long terme. Parmi les axes prioritaires figure également le développement de l'ostréiculture en mer. Des nouveaux champs ostréicoles ont été créés dans les pertuis charentais. Un autre champ dans le bassin de Marennes-Oléron est en cours d'instruction. Ces nouvelles techniques permettent des croissances remarquables et confortent la vocation de production des bassins ostréicoles de Poitou-Charentes. Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient le développement de ces nouveaux espaces particulièrement propices aux cultures marines et peu sensibles aux variations des températures et de la pluviométrie.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101391

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7922

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13567